

DIRECTIONS PLACEMENT



Offrez-vous une récompense !

Utilisez vos points RBC Récompenses^{®1} pour cotiser à votre CELI, REER ou REEE²

Renseignements additionnels à la page 6.

Le moment est-il venu de mettre à jour votre profil de l'investisseur ?

À l'automne, c'est habituellement le retour à la routine. Les enfants retournent à l'école, les activités sportives et sociales reprennent et on ferme le chalet pour la saison. Voici une autre activité importante à ajouter à votre liste de choses à faire à l'automne – l'examen de votre profil de l'investisseur pour voir s'il y a eu des changements.

Qu'est-ce qui influence un profil de l'investisseur ?

Votre profil tient compte de trois facteurs clés : vos objectifs, votre degré d'aisance par rapport au risque de vos placements et votre horizon temporel. Si l'un de ces facteurs a changé, votre profil pourrait aussi avoir changé.

Pourquoi est-ce important ? Parce que votre profil de l'investisseur détermine la répartition de vos placements en liquidités, titres à revenu fixe et actions qui vous convient. Un profil dynamique prévoit davantage de placements dans les actions. Celles-ci offrent un rendement potentiel plus élevé, mais elles comportent également plus de risque. Dans le cas d'un profil prudent, le pourcentage d'actions est faible et le rendement potentiel de même que le niveau de risque sont moins élevés.

Voir *Comment votre profil de l'investisseur peut changer* à la page 2

Dans ce numéro

Bientôt la retraite : Comment allez-vous récolter le fruit de votre épargne ?

Vous fêtez votre 71^e anniversaire en 2015 ?

L'ABC des FNB

Vous voulez lire Perspectives des marchés de RBC Gestion mondiale d'actifs^{®3} ?

Pour obtenir des analyses économiques et des revues des marchés qui vous aideront à gérer votre portefeuille, rendez-vous à la page *Information sur les marchés* sous l'onglet **Marchés** du site de placement en ligne. À la section Points de vue d'experts, cliquez sur « Perspectives de placement. »

Suite de la page 1

Comment votre profil de l'investisseur peut changer

Pourquoi votre profil de l'investisseur changerait-il ? Les raisons potentielles se répartissent en trois catégories :

Les événements du marché. Pour certains investisseurs, l'instabilité des cours, comme nous l'avons récemment observé, pourrait leur faire réaliser qu'ils ont surestimé leur degré d'aisance par rapport au risque. Si c'est votre cas, le passage à un profil moins dynamique pourrait vous redonner l'aisance dont vous avez besoin pour continuer à épargner et à investir en vue de la réalisation de vos objectifs.

Un changement de situation financière. Vous avez obtenu une promotion et une importante augmentation ? Félicitations ! Grâce à votre augmentation de salaire, vous pourriez accroître le montant réservé à vos placements ou être disposé à prendre plus de risque en vue d'un rendement potentiel plus élevé. De même, si vous recevez un héritage, votre tolérance au risque pourrait augmenter compte tenu du filet de sécurité que vous procure cette entrée d'argent.

Des changements importants dans votre vie personnelle. La naissance ou l'adoption d'un enfant, un mariage, un divorce ou une réorientation professionnelle peuvent avoir une

incidence importante sur vos objectifs ou votre horizon temporel ou les deux. Par exemple, à l'arrivée d'un enfant, vous pourriez ajouter l'épargne-études à votre liste d'objectifs. Ou encore, si la date prévue de votre retraite change, vous pourriez souhaiter passer à un profil plus prudent en raison de l'horizon temporel plus court de votre portefeuille en vue de compenser les fluctuations importantes du marché.

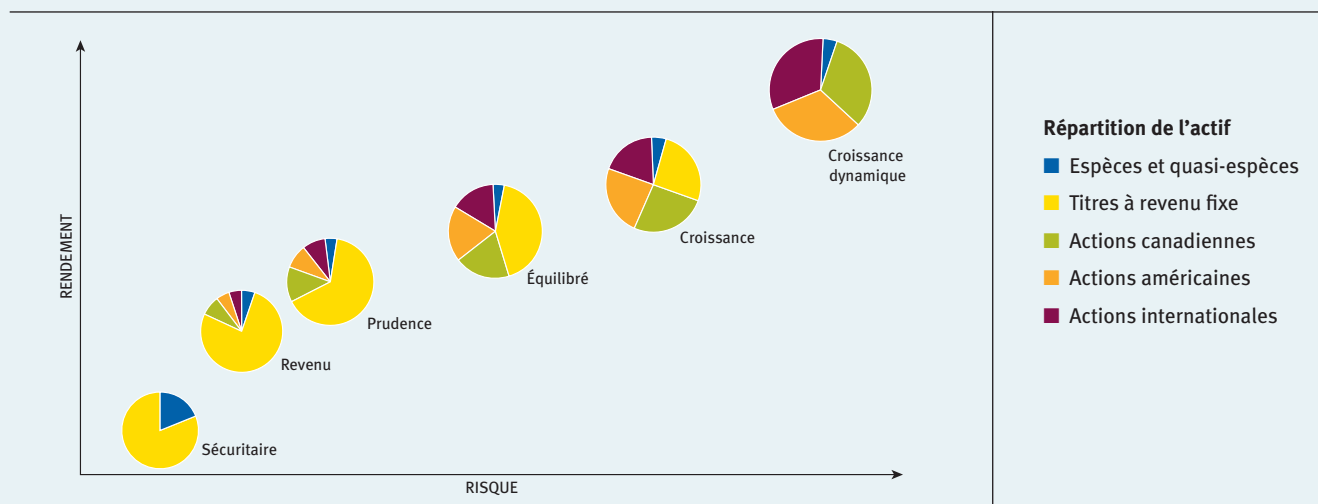
Évaluation de votre tolérance au risque

Votre aisance par rapport au risque est un facteur clé pour déterminer votre profil de l'investisseur et n'est pas aussi facile à quantifier que vos objectifs et votre horizon temporel. Pour obtenir un revenu potentiel plus élevé, vous devez être disposé à accepter des fluctuations à la baisse temporaires, ce qui complique les choses. Plus la stabilité est importante pour vous, moins vous devez vous attendre à un rendement élevé.

Votre horizon temporel entre également en jeu, étant donné que la volatilité – ou la gamme des éventuels rendements d'un portefeuille – diminue au fil du temps. Autrement dit, plus vous conservez vos placements longtemps, moins vous êtes susceptible d'être touché par les replis temporaires du marché.

Quel type d'investisseur êtes-vous ?

Le tableau ci-après montre dans quelle mesure le profil de l'investisseur repose sur le niveau de risque qu'un investisseur est prêt à assumer pour obtenir un rendement potentiellement plus élevé. La partie inférieure gauche du tableau représente la composition optimale de l'actif pour un investisseur en quête de sécurité, soit surtout des titres à revenu fixe (faible risque, faible rendement). À l'opposé, le portefeuille d'un investisseur avec un profil de croissance dynamique, dans la partie supérieure droite du tableau, contient principalement des actions (risque élevé, rendement éventuel élevé).



Déterminer votre profil

Utilisez les ressources du site de placement en ligne pour établir ou réévaluer votre profil de l'investisseur et vérifier si votre portefeuille est bâti en conséquence. Allez à l'onglet **Mes portefeuilles** et sélectionnez « Analyser et rééquilibrer ». Puis choisissez l'objectif que vous souhaitez analyser et suivez les étapes pour afficher la composition de l'actif de votre portefeuille actuel. Vous pouvez également comparer votre portefeuille à divers profils de l'investisseur pour déterminer dans quelle mesure il est dynamique ou prudent. Si vous n'avez pas fixé d'objectif, suivez les étapes pour le faire.

Bientôt la retraite : Comment allez-vous récolter le fruit de votre épargne ?

Les saisons changent – dans la nature comme dans la vie. La retraite n'a peut-être pas la même signification pour tout le monde, mais il y a un changement qui s'applique à tous – le passage d'un chèque de paie à d'autres sources de revenu.



Voici sept astuces pour vous aider à vous constituer un « revenu de retraite » qui vous convient.

1. Déterminer quelle est votre vision de la retraite

Pour élaborer un plan efficace en matière de revenu de retraite, vous devez dresser votre liste de souhaits pour la retraite. Si vous avez un conjoint, faites l'exercice à deux. Il sera ainsi plus facile de concevoir un plan qui conviendra à tous les deux.

2. Évaluer vos besoins en matière de revenu

Le revenu dont vous aurez besoin variera en fonction du style de vie que vous souhaitez. Par exemple, souhaitez-vous faire des voyages ? Prévoyez-vous déménager dans un logement plus petit ? Allez-vous avoir de nouveaux passe-temps ? Un travail à temps partiel au moment de la retraite génère également un revenu constant qui vous permet de préserver vos actifs enregistrés.

Vos réponses à des questions de ce type permettront de déterminer le revenu dont vous aurez besoin chaque année.

3. Comprendre vos sources de revenu de retraite

Votre revenu de retraite peut provenir de différentes sources : prestations de retraite gouvernementales (dont la Sécurité de vieillesse, le RPC et le RRQ), régimes de retraite de l'employeur, régimes enregistrés, épargne et placements personnels, et emploi à temps partiel. Une bonne compréhension de vos sources de revenu peut vous aider à dresser un plan sûr et fiscalement avantageux.

Grâce au revenu provenant de sources garanties, vous pourriez être en mesure de retarder la conversion de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en un fonds enregistré de revenu de retraite jusqu'à l'année où vous aurez 71 ans. Il vous permettra également de maintenir les retraits de votre fonds

enregistré de revenu de retraite au montant minimum prescrit chaque année et ainsi de conserver votre épargne à l'abri de l'impôt plus longtemps.

4. Planifier pour vivre longtemps

L'espérance de vie moyenne d'un Canadien de 65 ans est de plus de 20 ans⁴. Vous voudrez faire le nécessaire pour vous assurer que vos économies durent au-delà de cet âge.

5. Pensez à l'héritage que vous souhaitez laisser

Si vous souhaitez donner de l'argent ou des avoirs à vos enfants ou d'autres personnes de votre vivant ou leur laisser un héritage, il vous faudra en tenir compte dans votre planification.

6. Faire fructifier vos économies

Vous souhaitez faire fructifier vos économies dans les années précédant votre retraite ? Songez à opter pour un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), surtout que le plafond de cotisation annuel est maintenant de 10 000 \$.

Le CELI demeure à l'abri de l'impôt tout au long de votre vie, et contrairement à l'épargne enregistrée, les retraits ne sont pas imposables. Le CELI représente une source de revenu souple au moment de la retraite. Le plus beau avec le CELI c'est que les retraits n'ont pas d'incidence sur vos prestations de sécurité de vieillesse ou d'autres prestations liées au revenu.

7. Examiner votre composition de l'actif

La retraite est un événement qui peut influencer sur votre profil de l'investisseur et votre composition optimale de l'actif. Renseignements additionnels à la page 2.

Voyez ce que font d'autres retraités

Il n'y a pas qu'une seule « bonne » stratégie pour tirer des revenus de votre épargne. Pour déterminer la stratégie qui vous convient, il pourrait être utile de voir ce que font d'autres investisseurs. Et pour cela, vous trouverez des idées dans la Communauté⁵.

- Voyez les placements que les autres membres détiennent dans leurs portefeuilles et comparez leur performance à celle du vôtre dans la section *Univers*
- Posez une question dans les *Forums*⁶ de la Communauté ou parcourez les conversations
- Exprimez votre opinion sur une stratégie, un produit ou un compte

La procédure d'adhésion à la Communauté est simple :

Étape 1. Ouvrez une session dans le site de placement en ligne et sélectionnez l'onglet **Communauté**

Étape 2. Sélectionnez « Joindre la communauté »

Étape 3. Créez votre profil et voilà !



Vous fêtez votre 71^e anniversaire en 2015 ?

Si vous fêtez votre 71^e anniversaire en 2015, vous devrez convertir votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou compte de retraite immobilisé (CRI) en une source de revenu de retraite avant le 31 décembre. Suivez les étapes suivantes pour faire la conversion en ligne :

- Ouvrez une session sur le site de placement en ligne et sélectionnez « Ouvrir un nouveau compte » sous l'onglet **Ma page d'accueil**
- Cliquez sur « Ouvrir un compte de placement personnel, un CELI, un REER ou un FERR »
- En regard de la propriété du compte, sélectionnez « Titulaire unique »
- En regard du type de compte, sélectionnez « Fonds de revenu de retraite » et le type de compte de revenu que vous désirez ouvrir
- Choisissez la méthode d'ouverture de compte (la « formule de demande interactive en ligne » est le moyen le plus rapide et le plus facile d'ouvrir un compte)
- Suivez ensuite les directives permettant de remplir et de transmettre la demande par voie électronique

Vous pouvez aussi présenter votre demande dans une succursale RBC Banque Royale®. Pour toute question ou demande d'aide, veuillez nous appeler au 1 800 769-2560.

L'ABC des FNB

Si les placements en ligne sont nouveaux pour vous, peut-être avez-vous vu l'abréviation « FNB » dans les choix de placements possibles pour votre portefeuille. Voici un survol des FNB et de leur fonctionnement.

FNB – Définition

FNB signifie fonds négocié en bourse. À l'instar d'un fonds commun de placement, un FNB contient généralement un portefeuille d'actions, d'obligations ou de marchandises. Toutefois, un FNB se négocie sur les marchés boursiers, c'est ce qui le distingue principalement d'un fonds commun de placement. Alors, tout comme c'est le cas des actions, on peut acheter ou vendre des FNB au cours du marché pendant les heures d'ouverture de la bourse. De plus, des options peuvent être vendues et achetées sur de nombreux FNB.

La plupart des FNB sont des placements passifs, visant à suivre un indice boursier, un secteur ou une marchandise. Cependant, un nombre croissant de FNB sont gérés activement par des gestionnaires de portefeuille qui prennent des décisions d'achat et de vente en vue de la réalisation des objectifs du fonds.

Types de FNB

Les FNB se répartissent parmi les catégories suivantes :

- **Les FNB des marchés boursiers** suivent d'importants indices boursiers nationaux ou étrangers.
- **Les FNB sectoriels** suivent des sections du marché représentant un secteur en particulier, comme le secteur des soins de santé ou celui de la technologie.
- **Les FNB de marchandises** suivent des marchandises particulières, comme l'or et le pétrole. Ils peuvent détenir la marchandise réelle ou utiliser des produits dérivés pour suivre son prix.



- **Les FNB de devises** suivent des devises ou un ensemble de devises d'une région particulière du monde.
- **Les FNB d'obligations** sont variés et suivent des indices d'obligations internationales, d'État et de sociétés.

Choisir des FNB pour votre portefeuille

Il existe de nombreux outils et ressources sur le site de placement en ligne qui peuvent vous aider à trouver des FNB qui conviennent à vos objectifs de placement. Dans le *Centre FNB*, sous l'onglet **Cotes et Recherche**, vous trouverez ce qui suit :

- **Portefeuilles modèles de FNB.** Ces portefeuilles « modèles », créés par des professionnels du placement externes, peuvent aider tout type d'investisseur à bâtir un portefeuille diversifié. Chaque portefeuille modèle présente une gamme de combinaisons d'actifs et de FNB de divers fournisseurs canadiens et américains.
- **Filtre FNB.** Les filtres peuvent vous aider à cibler les FNB qui correspondent aux critères que vous recherchez.
- **Outil de comparaison.** Comparez trois FNB, côte à côte, dans différentes catégories.

À la page *Information sur les marchés* sous l'onglet **Marchés**, vous trouverez également des listes de sélection de FNB – les modélisateurs de portefeuille préférés des analystes de Morningstar[†]. Pour plus de renseignements généraux sur les FNB, consultez la page *Fonds négociés en bourse* sous l'onglet **Produits de placement**.

Les FNB en un clin d'œil

	FNB
Style de gestion	Placements passifs, conçus pour suivre un indice (bien que le nombre de FNB gérés activement augmente)
Cours	Fourni en temps réel ⁷ pendant les heures de bourse
Frais d'opération	Commission par opération d'achat ou de vente
Divulgaration des avoirs du portefeuille	Liste quotidienne sur le site Web de la société de FNB

Utilisez vos points RBC Récompenses® pour épargner en vue d'assurer votre avenir

Vous pouvez échanger vos points contre des cotisations à votre CELI, REER ou REEE² de RBC Placements en Direct. Vous recevrez un bon Récompenses financières RBC® de 100 \$ à l'échange de 12 000 points RBC Récompenses ainsi qu'un bon de 25 \$ pour chaque tranche additionnelle de 3 000 points RBC Récompenses échangés.

Pour plus de renseignements, allez à rbcrecompenses.com/recompensesfinancieres et sélectionnez Récompense placement enregistré RBC^{MC}.

Pour échanger votre bon à RBC Placements en Direct, envoyez le bon et une lettre d'instructions à l'adresse :

RBC Placements en Direct Inc.
Royal Bank Plaza
200 Bay Street, North Tower
P.O. Box 75
Toronto (Ontario) M5J 2Z5



ADHÉREZ À LA COMMUNAUTÉ
ET OBTENEZ TROIS CHANCES
PAR MOIS DE
GAGNER⁸ 1 000 \$

Pour en savoir plus,
allez à rbc.com/concourscommunaute



RBC Placements en Direct

RBC Placements en Direct Inc., RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Placements en Direct est une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada et elle est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et du Fonds canadien de protection des épargnants. La Banque Royale du Canada et certains de ses émetteurs sont reliés à RBC Placements en Direct Inc. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de conseils en placement et ne fait pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est un nom commercial utilisé par RBC Placements en Direct Inc.

© / ^{MC} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. © Banque Royale du Canada, 2015. Tous droits réservés.

[†] Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.

¹ Pour connaître les conditions et les restrictions qui s'appliquent au programme RBC Récompenses, rendez-vous au www.rbcrecompenses.com.

² Vous devez disposer de droits de cotisation inutilisés dans votre compte enregistré pour y faire une cotisation au moyen de bons RBC Récompenses financières RBC. Si vous avez des questions, veuillez consulter votre conseiller fiscal.

³ Toute mention d'un tiers dans les présentes ne constitue ni une approbation ni un engagement exprès ou implicite à l'égard d'un tiers ou de ses conseils, de ses opinions, de ses renseignements ou de ses produits ou service. Même si la présente publication peut contenir des opinions ou des recommandations d'autres personnes ou organismes, ces opinions ou recommandations sont fournies à titre d'intérêt général et ne correspondent pas nécessairement à celles de RBC Placements en Direct.

⁴ Statistique Canada, Espérance de vie, à la naissance et à 65 ans.

⁵ Certaines conditions s'appliquent à l'adhésion à la Communauté de RBC Placements en Direct. Pour en savoir plus, veuillez ouvrir une session dans le site de placement en ligne de RBC Placements en Direct, cliquer sur le lien Conditions d'utilisation et lire les modalités d'entente de service de la Communauté de RBC Placements en Direct.

⁶ Les sujets de discussion des forums sont lancés par les membres et ne constituent pas des recommandations ni des conseils de RBC Placements en Direct Inc.

⁷ Les cotes en temps réel sont offertes une fois que le client a accepté les modalités de certaines conventions boursières sur le site de placement en ligne de RBC Placements en Direct.

⁸ Le tirage mensuel est ouvert uniquement aux membres de la Communauté de RBC Placements en Direct. Aucun achat requis. Les participants au tirage sélectionnés doivent répondre correctement à une question réglementaire avant de pouvoir être déclarés gagnants d'un prix. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le règlement complet du concours à rbcplacementsendirect.com/concourscommunaute/reglement.html.

La présente publication est fournie à des fins d'information seulement et il est entendu que ni RBC Placements en Direct Inc. ni ses employés, ses agents ou ses fournisseurs d'information n'assument quelque responsabilité que ce soit à l'égard des renseignements qu'elle contient. Les portefeuilles de RBC Placements en Direct Inc. peuvent parfois inclure des titres mentionnés dans les présentes. L'emploi de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un plus grand risque que l'emploi de fonds existants seulement. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, vous serez tenu de rembourser le prêt et de verser des intérêts selon les modalités convenues, même si la valeur des titres achetés diminue. Les taux d'intérêt, la conjoncture des marchés, les règles de droit et de fiscalité ainsi que d'autres facteurs touchant les placements peuvent changer. Il est conseillé aux lecteurs de consulter leurs conseillers professionnels lorsqu'ils envisagent d'appliquer une stratégie. Ils s'assureront ainsi que leur situation particulière sera prise en compte adéquatement et que les décisions prises seront fondées sur l'information la plus récente qui soit.

Pour de plus amples renseignements sur nos produits et services, ou pour remplir une demande d'ouverture de compte, passez à une succursale de RBC Banque Royale, ou visitez notre site Web à l'adresse www.rbcplacementsendirect.com. Pour obtenir des numéros antérieurs de notre bulletin, rendez-vous à l'adresse suivante : www.rbcplacementsendirect.com/directions. Pour toute demande de renseignements au sujet de votre compte, composez le numéro sans frais 1 800 769-2560.